

Commune du COUDRAY-MONTCEAUX

Cimetière du Coudray

AVIS AU PUBLIC

UNE LISTE DES CONCESSIONS
DONT L'ETAT D'ABANDON A ETE CONSTATE

LE 12 SEPTEMBRE 2024

EN APPLICATION DES ARTICLES R.2223-12 à R.2223-23 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, EST DEPOSEE ET
TENUE A LA DISPOSITION DU PUBLIC, CONFORMEMENT A
L'ARTICLE L.2223-17 DUDIT CODE.

- ✓ à la Mairie du COUDRAY-MONTCEAUX
- ✓ à la sous-préfecture d'ETAMPES
- ✓ à la préfecture d'EVRY